

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 166

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, supprimer le mot :

« agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction prévue à cet alinéa mérite d'être étendue à l'ensemble des matières premières dont les marchés sont déstabilisés par la spéculation.